



Ollainville

Décision n°48/2025

DECISION DU MAIRE

OBJET : Signature d'un contrat de location d'un logement nu / N°461-0645833D – 9 rue des Garennes à Ollainville / Madame Shanya BELHASSEN

Le Maire de la Commune d'OLLAINVILLE (Essonne),

Vu les articles L2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération n°CM02/033/2020 du 9 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Locales,

Considérant le logement communal nu situé 9 rue des Garennes, à Ollainville (91340), invariant n°461-0645833D,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer un contrat avec Madame Shanya BELHASSEN, pour la location du logement communal situé 7 rue des Écoles, à Ollainville (91340).

ARTICLE 2 :

Le contrat de location prend effet à compter du 19 août 2025.
Il est conclu pour une durée minimum de 6 ans.

ARTICLE 3 :

Le loyer initial est fixé à 444,31 € par mois à la date du 19 août 2025.
Il est indexé sur l'IRL (Indice de Revalorisation des Loyers) du 3^{ème} trimestre publié par l'INSEE et réajusté le 1^{er} janvier de chaque année.

ARTICLE 4 :

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un acte et sera affichée à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Sous-préfet de l'Essonne.

Le 31 juillet 2025

Le Maire,
Jean-Michel GIRAUDEAU



REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AU-091-219104619-20250731-DEC482025-R

